
PARLEMENT WALLON

SESSION 2002-2003

SÉANCE DU MERCREDI 16 JUILLET 2003

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	2
<i>Absence motivée</i>	2
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Approbation</i>	2
<i>Vérification des pouvoirs de M. Michel Joiret, suppléant en ordre utile de M. Hervé Jamar appelé à des fonctions ministérielles</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Huin, M. Joiret	2
<i>Élection d'un membre du Gouvernement wallon en remplacement de Mme Arena, démissionnaire (art. 61 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980)</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Courard, M. Antoine, M. de Lamotte, M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon	3

Présidence de M. Robert COLLIGNON, Président

La séance est ouverte à 10 heures

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCE MOTIVÉE

M. le Président. – A demandé d'excuser son absence à la présente séance: Mme Vlamincx pour raisons de santé.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, suivant mes instructions puisque la Conférence des présidents ne s'est pas réunie, les services du Greffe ont procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour?

M. Antoine m'a demandé la parole mais il parlera après les prestations de serment. Parce qu'on ne sait jamais! (*Rires.*) S'il y avait un revirement et s'il allait convaincre quelqu'un!

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS DE M. MICHEL JOIRET, SUPPLÉANT EN ORDRE UTILE DE M. HERVÉ JAMAR APPELÉ À DES FONCTIONS MINISTÉRIELLES

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de M. Michel Joiret, suppléant en ordre utile de M. Hervé Jamar, appelé à des fonctions ministérielles.

Conformément au point 2 de l'article 2 du Règlement d'ordre intérieur, la parole est à M. Huin, rapporteur, pour donner lecture du rapport des travaux de la Commission de vérification des pouvoirs.

La parole est à M. Huin, Rapporteur.

M. Huin, Rapporteur. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, M. Hervé Jamar ayant prêté serment en qualité de secrétaire d'État fédéral le 14 juillet 2003, il convient, en application de l'article 24 bis, § 2, 3° et § 2 bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 et du décret du 12 juillet 1999, de pourvoir à son remplacement.

Il appartenait à votre Commission, en application de l'article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 et de l'article 2 du Règlement d'ordre intérieur du Parlement, de procéder à la vérification des pouvoirs de M. Michel Joiret, suppléant en ordre utile sur la liste n° 5 PRL-FDF-MCC de la circonscription de Huy-Waremme, appelé à succéder à M. Hervé Jamar.

M. Michel Joiret avait été proclamé deuxième suppléant par votre Assemblée le 29 juin 1999.

Après vérification complémentaire, la Commission ayant constaté que l'élu a justifié des conditions d'éligibilité exigées par l'article 24 bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, estime qu'il y a lieu de valider les pouvoirs de M. Michel Joiret en qualité de membre effectif du Parlement wallon.

Le présent rapport a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Président. – Merci, Monsieur Huin. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Je propose à notre Assemblée d'adopter les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs. (*Assentiment.*)

En conséquence, je proclame M. Michel Joiret membre effectif du Parlement wallon et je l'invite à prêter le serment prévu par l'article 31 bis nouveau de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

Je vous en prie, Monsieur Joiret.

M. Joiret (MR). – Je jure d'observer la Constitution.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur Joiret.
(*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Je vous souhaite la bienvenue au sein de cette Assemblée. Je souhaite que vous y participiez activement et que vous défendiez une région que je connais bien. (*Rires.*) Au moins, vous, vous n'allez pas nous poursuivre fiscalement.

**ÉLECTION D'UN MEMBRE
DU GOUVERNEMENT WALLON
EN REMPLACEMENT DE Mme ARENA,
DÉMISSIONNAIRE
(ART. 61 DE LA LOI SPÉCIALE
DE RÉFORMES INSTITUTIONNELLES
DU 8 AOÛT 1980)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre du Gouvernement wallon en remplacement de Mme Arena, démissionnaire, en application de l'article 61 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980. Mme Arena m'a d'ailleurs fait parvenir une aimable lettre remerciant d'abord le Président – vous voyez qu'on apprend vite même si on n'est pas parlementaire – le personnel et tous les élus. Elle garde un excellent souvenir de chacun et chacune d'entre vous.

Il n'y a pas un petit post-scriptum pour vous, Monsieur de Lamotte.

Par contre, c'est un immense plaisir pour elle de céder le flambeau à son successeur. Je regrette un peu cette dernière phrase. Car je suis attaché au Gouvernement et au Parlement de Wallonie.

J'ai été saisi de l'acte de présentation de M. Philippe Courard portant la signature de la majorité absolue des membres du Parlement wallon.

Je constate, dès lors, que cette candidature est tout à fait conforme aux stipulations de l'article 60, § 1^{er} de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 et de l'article 63, point 1 du Règlement.

Je constate également que M. Philippe Courard répond aux conditions d'éligibilité énoncées à l'article 59, § 2, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

En conséquence, je déclare M. Philippe Courard, élu membre du Gouvernement wallon et je l'invite à venir, ici, à proximité de la tribune présidentielle.

Conformément au prescrit de l'article 62 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, je prie M. Courard de prêter serment, entre mes mains.

M. Courard (PS). – Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.
(*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le Président. – Je vous invite à prendre place au banc du Gouvernement wallon.

Je proclame M. Courard installé en qualité de membre du Gouvernement wallon.

Monsieur Antoine, vous avez sollicité la parole ...

M. Antoine (cdH). – Oui, Monsieur le Président.

M. le Président. – Et vous allez parler en chemise comme un quelconque Écolo ?

M. Antoine (cdH). – Absolument !

Mais, Monsieur le Président, vous remarquerez que je ne suis pas le seul ...

M. le Président. – J'aurais fait la même remarque, figurez-vous !

M. de Lamotte (cdH). – Si vous voulez, je peux lire le texte.

M. le Président. – J'autorise nos collègues écolo à se présenter comme cela, mais vous ...

M. Antoine (cdH). – C'est exact, mais c'est la journée la plus chaude de l'année, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers Collègues, eh oui, il n'y a plus de dame, il n'y a plus de femme au Gouvernement, et c'est notre grand regret du jour.

Chers collègues, il convient évidemment que l'opposition adresse un petit message de remerciement à la Ministre qui nous quitte et un message de bienvenue à celui qui la remplace ou, à tout le moins, lui succède.

Pour l'occasion, à vrai dire, tout nous incite à mettre en sourdine le ton critique inhérent à notre devoir d'opposition démocratique: nous sortons d'une année politique mouvementée, nous avons déjà échangé des vœux de bonnes vacances la semaine dernière, beaucoup d'entre nous, semble-t-il, ont déjà l'esprit en villégiature, et nous avons tous mérité un peu de repos avant une nouvelle année de bataille électorale. Du reste, la solennité d'une prestation de serment ne justifie aucune polémique. Ne nous impatientons pas cependant, les occasions ne manqueront

pas pour donner libre cours à nos tempéraments de bretteurs respectifs.

Au nom du cdH, je tiens à saluer le dynamisme, la détermination de Marie Arena. Lorsqu'il convenait de le faire, nous avons énergiquement contesté certaines de ses orientations, M. de Lamotte, en personne, fut notre porte-parole. Nous avons en conscience refusé d'apporter nos voix à certaines de ses réformes mais nous reconnaissons volontiers que sa personnalité, son charme et son caractère bien trempé ont marqué la vie et l'image de ce Gouvernement.

D'un point de vue romanesque, on dirait que – paraphrasons un peu Jean-Claude Van Cauwenberghe, la semaine dernière – la belle Marie avait trop de charme et d'ambition pour s'étioler dans une ville de province, loin des lumières de la capitale et des bals de la cour. Sur un autre plan, on constatera, avec un brin d'amertume que les valeurs montantes et les nouvelles vedettes politiques semblent forcément promises à un destin fédéral.

Quoi qu'on en dise, un ministère wallon apparaît trop souvent ou toujours comme un tremplin et non pas comme un poste aussi important et aussi noble qu'un portefeuille fédéral et nous pouvons le regretter. Le fédéralisme est dans les textes mais pas encore dans les têtes. Il n'empêche que nous souhaitons bonne chance à «notre Marie» et nous suivrons avec intérêt les succès à venir de sa carrière.

Un beau destin s'ouvre devant vous, Monsieur le nouveau ministre. Nous vous souhaitons la bienvenue. Vous êtes le troisième à la tête de ce département. Il n'est pas simple d'avoir la tête de l'emploi en Wallonie. Nous voulons croire aujourd'hui en votre volonté, en votre capacité de servir au mieux les intérêts des Wallons. Ce n'est évidemment pas le jour de mettre la main au carquois et de prendre pour cible un nouveau venu, vierge de tout passé ministériel. À l'avenir, nous espérons cependant ne pas être trop souvent amenés à décocher des flèches empoisonnées au Courard. Mais force est quand même de reconnaître que votre tâche sera inévitablement ingrate. Le miracle n'a pas eu lieu. Le chômage wallon se monte toujours à quelque 17 % alors que la Flandre peut se targuer d'un taux nettement plus flatteur. Le chemin reste encore très long jusqu'à Lisbonne. 70 % du taux d'emploi à l'horizon 2010, cela nous laisse rêveurs. Et vous constaterez rapidement que les chiffres sont implacables et finissent toujours par demander justice lorsqu'on les manipule. Loin de moi l'idée de vous faire la leçon. Mais je veux croire que vous êtes aussi parfaitement conscient que les inadéquations sur le marché de l'emploi en Wallonie sont criantes, et qu'il s'agit là du principal défi que vous aller devoir relever à votre tour. Quel cruel paradoxe, en effet, de consta-

ter que des milliers de personnes sont fragilisées sur le marché de l'emploi et que, dans le même temps, des postes, en nombre important, restent non pourvus faute de profil adéquat.

Enfin, en tant que Luxembourgeois, vous devrez donner de la voix, parfois et souvent malmenée dans ce Parlement, pour la ruralité. J'espère que vous serez des nôtres et il y en a quelques-uns dans tous les groupes parlementaires pour établir certaines justices à l'égard de ce monde rural.

Nous vous souhaitons donc, bon travail et bon courage. Bien entendu, notre travail d'opposition nous amènera à vous interpellier de manière aussi constructive que possible. Cela, nous l'espérons, constituera un gage de qualité pour nos débats et vous apprendrez très vite un nom qui, probablement, vous reviendra dans vos nuits tourmentées: Michel de Lamotte. C'est lui qui est désormais chargé de vous suivre. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le Président. – La parole est à M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, juste quelques mots pour qu'on n'en arrive pas à ce paradoxe que seule l'opposition accueille un nouveau Ministre alors que la majorité veut également lui transmettre des vœux de bienvenue et de bon travail à nos côtés. Finalement, je constate que c'est au moment des décès et au moment des transferts dans un autre Gouvernement que l'on est affublé de grandes vertus. C'était... (*Rumeurs et rires.*)

M. Antoine (cdH). – Si vous voulez que je vous complimente, vous savez ce qu'il vous reste à faire !

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui, Monsieur Antoine, mais justement je suis de la catégorie de ceux, vous le savez, qui ont opté pour être un régionaliste, rien qu'un régionaliste et tout à fait un régionaliste et donc, je voulais justement aussi limiter un peu votre théorie disant que, finalement, il fallait aller au fédéral pour avoir l'accomplissement d'une carrière. Je pense, au contraire, qu'une carrière est complète, bien remplie, quand on s'occupe des Wallonnes et des Wallons. C'est, en tout cas, l'option que j'ai prise et que beaucoup de membres du Gouvernement ont prise et ce n'est pas l'exception qui infirmera une règle générale.

Donc, je souhaite que Philippe, à nos côtés, trouve rapidement sa place dans notre équipe et je suis sûr que les parlementaires trouveront en lui, un homme de dialogue, un homme de bonne volonté, quelqu'un qui fera tout ce qu'il pourra pour essayer d'améliorer une situation.

Et je ne voudrais pas terminer ces quelques mots sans aborder le silence de M. Antoine sur un élément majeur. Comme quoi, très rapidement, il oublie des choses. Pendant des années, il a demandé la double casquette et que les budgets reviennent entre les mains d'un même homme et aujourd'hui, il oublie de nous parler de cela – il faut dire que c'est la chaleur, ce sont déjà les prévacances –, alors que c'est essentiel pour notre Région.

M. Antoine (cdH). – Le Ministre n'est pas là.

M. Van Cauwenberghe, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Le Président l'avait... mais il ne faut pas qu'on soit là pour souligner un fait politique. *(Rires.)*

Ce que je voulais dire, c'est que la Région envoie son Ministre du Budget à la Communauté française, tous ceux qui sont ici n'ont jamais pensé que c'était l'inverse qui devait se passer. Et donc, là, on respecte la maison mère. La maison mère qui est la Région wallonne où se passe l'élection directe au premier degré et qui constitue après les autres assemblées. Je suis sûr que M. Daerden va faire un gros travail d'équilibrage, d'homogénéisation de l'ensemble des budgets, va pouvoir mettre ensemble des trésoreries, va faire en sorte qu'on n'ait plus de paramètres différents pour fixer le budget de la Communauté à côté d'un budget wallon qui se basait sur d'autres paramètres. Et donc, puisque vous n'en avez rien dit, je voulais le souligner lourdement parce que pour nous, fédéralistes, cela nous paraît un élément important. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

M. le Président. – Je vous propose de lever la séance.

– *La séance est levée à 10 heures 16 minutes.*